

Environnement

Du côté de la réserve nationale naturelle

Après de longues années d'étude et de concertation, la réserve Nationale Naturelle du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau a été créée par le décret n°2020-910 du 27 juillet 2020.

Conformément au code de l'environnement, un comité consultatif de la réserve a été créé par arrêté préfectoral, le 21 avril 2021.

Le Président du comité consultatif est la Préfète du Bas Rhin.

Ce comité consultatif est composé de 4 collèges :

- ▶ les représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat intéressés
- ▶ les représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements
- ▶ les représentants des propriétaires et usagers
- ▶ les personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations de protection de la nature

C'est parmi les représentants des propriétaires et usagers que l'on retrouve l'ADIR, l'ASSER ainsi que l'association Wantzenau Wolfert Wasserrat (WWW). Le CINE Busière est rattaché au collège des personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations de protection de la nature.

Article 4 de l'arrêté préfectoral :

Le comité consultatif se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président (La Préfète du Bas Rhin). Il donne son avis sur le fonctionnement de la réserve naturelle, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il est consulté sur le projet de plan de gestion.

Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Depuis la publication de l'arrêté préfectoral créant le comité consultatif le 21 avril 2021, celui-ci s'est réuni 3 fois :

▶ Le 11/05/2021 en visioconférence suite à la pandémie avec l'ordre du jour suivant :

1. installation du comité consultatif
2. présentation du comité consultatif
3. désignation du gestionnaire de la réserve naturelle (après vote : La Ville de Strasbourg)
4. enterrement de la ligne électrique alimentant la maison forestière de l'Unterjagerhof
5. surveillance et maintenance des canalisations d'hydrocarbures dans la réserve
6. régulation des sangliers dans la réserve

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être traités par manque de temps :

7. gestion des manifestations



© Photo : Eric-Andres

8. suivi des populations de tritons crêtés
9. inventaires des carabidés et coléoptères saproxyliques
10. sécurisation des chemins
11. points divers

▶ Le 01/02/2022 en visioconférence :

1. validation du compte rendu de la réunion du 11 mai 2021
2. M. Pringarbe, conservateur de la réserve, présente les faits marquants pour 2021, en particulier la signature de la convention de gestion Etat - ville de Strasbourg qui a été signée le 23 novembre 2021 pour une durée de cinq ans. À l'occasion de la signature de cette convention, une campagne de communication grand public a été menée, dont les objectifs sont notamment de donner envie de protéger les réserves et la biodiversité, de faire comprendre l'intérêt du classement et de répondre aux enjeux environnementaux actuels. Par ailleurs, plusieurs actions ont été effectuées au cours de l'année 2021 : suivi des tritons crêtés, des oiseaux d'eau hivernants, des plantes patrimoniales, des indices castor et de l'azuré des paluds. Un suivi piézométrique et un suivi limnimétrique ont également été réalisés. Les conclusions de l'inventaire des carabidés et coléoptères saproxyliques mené sur 3 ans ont été présentées.
3. plan d'action et budget prévisionnel 2022
4. élaboration du plan de gestion – méthode et planning
5. demande d'autorisation pour le semi-marathon de la Wantzenau. Le comité consultatif émet un avis favorable avec réserves
6. demande d'autorisation pour le trail kayak « raid2vous ». Le comité consultatif émet un avis favorable avec réserves
7. organisation des manifestations – critères d'instruction : les points 5 et 6 amènent le comité consultatif à réfléchir aux critères à appliquer aux demandes d'organisations de manifestations dans la réserve.
8. points divers

En juillet/août, le comité consultatif a été consulté par messagerie électronique sur l'enlèvement des embâcles et des déchets flottants sur le Steingiesen.

En septembre, enquête publique sur la modification du décret de la réserve naturelle.

▶ Le 10/10/2022 pour la première fois en présentiel à la préfecture

1. validation du compte-rendu du comité du 1^{er} février 2022
2. gestion des déchets flottants sur le Steingiesen
3. budget prévisionnel 2023 et feuille de route
4. éléments marquants 2022, signature de la convention de gestion Etat/Ville de Strasbourg le 23 novembre 2021. Campagne de communication avec affichage de Totems place de la gare, habillage d'un tram. Suivi de la population de tritons crêtés, des oiseaux hivernants, des plantes patrimoniales, des indices de présence du castor, de l'azuré des paluds...
5. information sur le projet de modification du décret de la réserve naturelle, réécriture des articles 12 et 18.
6. mise en place d'une plate-forme pour la nidification du balbuzard pêcheur
7. mise en place d'arceaux à vélo au parking du Karpfenloch en périmètre de protection
8. mise en place d'un potelet sur vanne du réseau d'eau potable qui alimente la station d'épuration
9. présentation de l'étude de restauration de la fonctionnalité alluviale/ historique et fonctionnement actuel du milieu. L'étude sera précisée courant 2023 avec élaboration de différents scénarios.
10. points divers d'information :
 - mise en œuvre de panneaux réglementaires et communication aux entrées de la réserve (pour l'instant seulement aux entrées principales en attendant l'élaboration du plan de circulation)
 - projet d'évolution de l'éclairage nocturne à proximité de la RNN (extinction, modification d'intensité, allumage sur détection de présence...)
 - projet de politique pénale (stage de master 2 en droit de l'environnement), un travail est en cours auprès du procureur de la République pour préciser le côté répressif du non-respect du règlement de la réserve.
 - démontage d'un abri en bois au parking du Fortin en périmètre de protection car il est en mauvais état et dangereux.

Eric Andres

Pour en savoir plus :

<https://reserves-naturelles.strasbourg.eu/foret-de-la-robertsau>